



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 5

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE TRENTE MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 24 MAI 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Florian GIBIER, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à François BARBIER), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE, LA COMMUNE D'HAUTELUCE ET LA SECMH POUR L'INSTALLATION D'UN TOILETTE PUBLIQUE AUTONOME AU COL DU JOLY DEL2024-059

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour répondre aux besoins des administrés des communes et des clients du domaine skiable, il est nécessaire d'implanter des toilettes publiques sur le secteur du Col du Joly.

Pour répondre à ce besoin, il convient de signer une convention de partenariat tripartite entre la commune des Contamines-Montjoie, la commune d'Hauteluce et la SECMH, afin de définir les modalités du partenariat et les engagements de chacune des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la dite-convention de partenariat tripartite entre la commune des Contamines-Montjoie, la commune d'Hauteluce et la SECMH, et tous documents se rapportant à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240530-DEL2024059-DE



En Mairie, le 30 mai 2024
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke on the right side.

En Mairie, le 30 mai 2024
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le